

28 DEC. 2023

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-03-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation :** 04 décembre 2023**Nombre de membres :** en exercice : 118

Présents : 63 Pouvoirs : 10

Votants : 73 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Guillaume BAFFIER (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE) Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Philippe IMBAUD (YOUX) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Patrick LAPARRAT (COMBRONDE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean Luc PORTE (JOZERAND) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration :**

Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)

Cédric BOILLOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)

Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Bernard JOUHENDON (VIRLET)

Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)

Paul LASSET (SAINT MYON) ayant donné pouvoir à Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON)

Karina MONNET (ARTONNE) ayant donné pouvoir à Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE)

Josette MOULY (SERVANT) ayant donné pouvoir à Jérôme BOREL (SERVANT)

Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Jean François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)

Monsieur Pascal MONTAGNE a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de la compétence assainissement collectif par les Communes  
de Saint Gervais d'Auvergne, Saint Agoulin et Marcillat**

Le Président indique que les Conseils Municipaux des communes de Saint Gervais d'Auvergne, Saint Agoulin et Marcillat ont chacun pris une délibération approuvant le transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Saint Gervais d'Auvergne : délibération du 26 juillet 2023, Saint Agoulin : délibération du 3 octobre 2023, Marcillat : délibération du 18 octobre 2023).

Conformément aux statuts du Syndicat de Sioule et Morge modifiés par l'arrêté du Préfet du Puy de Dôme n°20221691 en date du 17 novembre 2022, le transfert de cette compétence optionnelle est subordonné à l'accord de l'organe délibérant du Syndicat.

Le Président propose donc au Comité Syndical d'approuver le transfert de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour ces trois communes.

*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 30 novembre 2023.*

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence « assainissement collectif » par les communes de Saint Gervais d'Auvergne, Saint Agoulin et Marcillat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 16 décembre 2023

Le Président,  
Luc CAILLOUX

